

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03265
Numéro SIREN : 820 712 966
Nom ou dénomination : A.I.R.S

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 17159

A.I.R.S

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 400 100 euros
Siège Social : Place Logistique de Rungis, Place de la Logistique, SOGARIS 175, 94150 RUNGIS
820 712 966 R.C.S CRETEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022 à 11:00 heures

Les associés de la société A.I.R.S, société par actions simplifiée au capital de 3 400 100 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, Place Logistique de Rungis, Place de la Logistique, SOGARIS 175, 94150 RUNGIS, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Abdelbari BEN BRAHIM, propriétaire de1 734 051 actions
Madame Ilham BEN BRAHIM propriétaire de.....1 666 049 actions

Soit un total de3 400 100 actions

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Abdelbari BENBRAHIM, Président associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent 3 400 100 actions sur les 3 400 100 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, la société SC2S EXPERTISE régulièrement convoquée est absente et excusée.

Monsieur Abdelbari BENBRAHIM, Président associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Commissaire aux comptes ;
- Le rapport du Président ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2021.

AB IB

Monsieur Abdelbari BENBRAHIM, Président associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, Monsieur Abdelbari BENBRAHIM, Président associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Commissaire aux comptes et décision à cet égard
- Rémunération de Monsieur Abdelbari BENBRAHIM en sa qualité de Président
- Rémunération De La Directrice Générale MME BEN BRAHIM Ilham
- Non renouvellement des mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur Abdelbari BENBRAHIM, Président associé de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport du Président et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Monsieur Abdelbari BENBRAHIM, Président associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur Abdelbari BENBRAHIM, Président associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB

JB

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 2 607,56 euros, et après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à – 385 971,22 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Commissaire aux comptes, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE MONSIEUR ABDELBARI BENBRAHIM EN SA QUALITE DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération du Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'est élevé à 73 700,00 €. Le Président aura en outre droit au remboursement, sur présentation d'états justificatifs, de ses frais de mission, de représentation et de déplacement exposés dans le cadre de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE LA DIRECTRICE GENERALE MME BEN BRAHIM ILHAM

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération de la Directrice Générale Mme BEN BRAHIM Ilham pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'est élevé à 77 900,00 €.

La Directrice Générale Mme BEN BRAHIM Ilham aura en outre droit au remboursement, sur présentation d'états justificatifs, de ses frais de mission, de représentation et de déplacement exposés dans le cadre de ses fonctions de Directrice Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire : la société LEVREL ET ASSOCIES et du commissaire aux comptes suppléant : la société AUDIT CONSEIL COMPTABILITE EXPERTISE étant arrivés à expiration à l'échéance de cet exercice, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler leurs mandats, la société ne dépassant pas les seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB IB

HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Abdelbari BEN BRAHIM
Président Associé



Ilham BEN BRAHIM
Associée Directrice Générale

